



# A B C D



---

IPNS

Articles du **Bulletin Communal de Démuin**  
<http://www.demuin.fr>

**Novembre**  
**2016**

---

## LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Réhabiliter un ancien logement pour en faire une mairie respectant les normes d'accessibilité et la confidentialité ; Avoir un cimetière conforme à la législation nouvelle et avec une gestion informatisée ; Faire un état des lieux exact du réseau d'eau potable avant son transfert obligatoire vers la nouvelle Communauté de Communes au plus tard en 2020 – tels sont les principaux axes sur lesquels nous travaillons actuellement sans négliger pour autant les autres dossiers propres à la vie communale. Profitez bien des fêtes de fin d'année et des différentes activités proposées dans Démuin. Bien cordialement.

Alain DOVERGNE

---

## FERMETURE MAIRIE

**Exceptionnellement, la mairie sera fermée le samedi 26 novembre**

La mairie sera fermée du 24 décembre inclus au 03 janvier inclus. Vous avez jusqu'au 31 décembre inclus pour vous inscrire sur les listes électorales en mairie. Vous pouvez venir avant le 24/12 tous les jours (sauf le mardi) ainsi que le 31 entre 10h et 12h30. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à un membre du conseil municipal.

Pour rappel, des sacs de tri sélectif bleus et jaunes sont disponibles en mairie.

---

### **DATES A RETENIR**

---

**Lundi 14 novembre** – Assemblée générale de Chante-Luce à 16h

**Samedi 19 novembre** – Troc plantes de 10h à 12h

**Samedi 19 novembre** – Assemblée générale du Comité des Fêtes à 19h

**Samedi 10 décembre** – Après-midi Bowling pour les enfants de 6 à 10 ans

**Dimanche 11 décembre** – Bourse toutes collections de 8h à 17h

**Samedi 17 décembre** – Passage du Père Noël dans le village à partir de 14h

**Dimanche 18 décembre** – Marché de Noël de 10h à 20h

**Vendredi 20 janvier 2017** – Vœux du maire à 20h30

---

### **ACTIVITES SPORTIVES**

---

Nous sommes nombreux à pratiquer la marche ou la course à pied et vous êtes peut-être intéressés pour vous regrouper afin de pouvoir marcher ou courir ensemble. Afin d'encadrer cette activité une démarche administrative nécessaire a été lancée. Nous sommes en attente d'un agrément pour pouvoir démarrer. Nous ne manquerons pas de vous informer dès la mise en route.

[sport.demuin@orange.fr](mailto:sport.demuin@orange.fr)

---

## **FUTURE MAIRIE**

---

### **Le projet**

Pour répondre à la loi sur l'accessibilité et aussi aux demandes de confidentialité des habitants, le Conseil Municipal a décidé de déplacer la mairie actuelle vers l'ancienne école et logement afin de vous accueillir dans de meilleures conditions.

L'ancienne mairie a été vendue cet été. Les travaux de la future mairie ont débuté le 03 octobre. L'ouverture est prévue pour septembre 2017 et nous vous donnerons à ce moment-là toutes les données financières.

---

## **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

---

La loi NOTRE obligeant les Communautés de Communes à avoir plus de 15 000 habitants, la CCALM va fusionner avec le Val de Noye le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il y aura donc un nouveau nom, de nouvelles élections de bureau (Président, vice-présidents et membres) et de nouveaux statuts proposés ou imposés par l'État.

Les nouvelles compétences seront obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, accueil des gens du voyage...), optionnelles ou facultatives (voirie, action sociale, urbanisme...), d'autres encore obligatoires entre 2017 et 2020 (assainissement, eau potable...). Tout ceci, d'après la loi, est fait pour optimiser les services et limiter les coûts....

Attendons de voir !

---

## LE SISCO

---

Le Syndicat Scolaire du RPI de la Luce (SISCO) est la mutualisation des moyens des 7 communes qui y adhèrent (Aubercourt, Berteaucourt-les-Thennes, Démuin, Domart-sur-la-Luce, Hangart, Ignaucourt, Thennes) pour assurer :

- l'accueil et l'encadrement des enfants hors temps scolaires (garderie, centres de loisirs) ;
- le fonctionnement et l'entretien des équipements et bâtiments ;
- la gestion du personnel (ATSEM, agents d'entretien des écoles, agents de restauration scolaire, agents d'animation) ;
- le fonctionnement du service de restauration scolaire....

D'année en année, la cantine scolaire située à la salle des fêtes de Démuin, accueille un nombre d'enfants toujours plus important. Depuis la rentrée de septembre ce sont presque 100 enfants qui y déjeunent quotidiennement.

Pour permettre un accueil accessible à tous, de qualité et dans des locaux aux normes sanitaires, l'ensemble des élus du SISCO du RPI de la Luce ont décidé de construire une nouvelle salle de restauration scolaire à Démuin.

Ce nouveau projet est en cours de réflexion. Il devrait voir le jour en 2018.

---

## MERCI AUX PARTICIPANTS DE LA JOURNEE BENEVOLE NETTOYONS LA NATURE

---

La commune a organisé une matinée "nettoyons la nature" en partenariat avec les magasins E.LECLERC, qui fournissent les gants, sacs poubelles et chasubles, le 24 septembre de 9h30 à 12h30.

Merci aux bénévoles, petits et grands, qui se sont déplacés pour nous aider à nettoyer les bords de routes et chemins de la commune et aux membres de la commission qui ont aidé à mettre en place cette journée.

Nous espérons que chacun veillera à préserver ce qui a été fait pour garder une commune propre et agréable pour tous.



Rendez-vous l'année prochaine !!

## FETES ET MARCHE DE NOËL

**Samedi 10 décembre** la Commune offre un après-midi Bowling aux enfants du village âgés de 6 à 10 ans.

**Dimanche 18 décembre** se tiendra le Marché de Noël. Cette année les exposants présents seront répartis autour et dans la salle des fêtes de 10h à 20h. Des balades en calèche seront proposées dans le village tout au long de la journée.

**MARCHE DE NOËL – TERROIRS DE PICARDIE**

**Samedi 18 Décembre**  
**15H 21H**

**CADEAUX**  
**CHOCOLATS**  
**GASTRONOMIE**

**BUVETTE ET RESTAURATION**

**ORGANISE PAR LE COMMUNE ET  
LE COMITE DES FÊTES AVEC LA PARTICIPATION DU PÈRE NOËL**

Entrée gratuite

IPNS

**Une cinquantaine d'exposants attendus**

---

## SAPINS DE NOËL

---

Les sapins de Noël distribués par le Comité des Fêtes ont pour but d'égayer les rues de notre village. N'hésitez pas à les décorer !

Une fois les fêtes passées, merci de retirer les décorations des sapins afin de faciliter leur ramassage par Bruno à partir du lundi 16 janvier.



---

## COMMUNICATION COMMUNALE

---

Si vous souhaitez être tenus informés de la mise à jour du site Web de la commune : <http://www.demuin.fr> vous pouvez nous écrire à l'adresse [communication.demuin@orange.fr](mailto:communication.demuin@orange.fr) afin de faire partie de la mailing liste du village.

---

**ETAT CIVIL**

---

**Avis de naissances :**

M. Maël Jackie Georges MASSON né le 3 janvier

Melle Savannah GRACY née le 26 juin

Melle Sarah Laura Martine DOS SANTOS MACHADO née le 13 juillet

Melle Calie RASSE née le 16 Août

**Décès :**

M. Robert Jacques DESSEAUX, décédé le 1<sup>er</sup> janvier

M. Gaëtan Pierre Julien PECHON, décédé le 13 février

M. Pierre-Alain Yves Daniel GUIDEZ, décédé le 7 avril

**Mariages :**

Le 2 février, Melle Sarah DUPUIS et M. Laurent CHAPOUTHIER

Le 18 juin, Melle Mégane MAZURIER et M. Fabien FREIRE

Le 6 août, Melle Émilie WIMART et M. Jean-Charles DUPUIS

Le 10 septembre, Melle Lucile CHANOINE et M. Cyril MAQUIGNY

Le 17 septembre, Melle Mélissa TROCME et Melle Garance ARBEAUMONT



---

## OPERATION D'AMELIORATION DE L'ASPECT DU CIMETIERE

---

Les habitants de Démuin le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter. L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure à mettre en place il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (*c'est à dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée*).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit. Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu. À partir de là, face au défi du temps, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement.

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains.

En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie et en Préfecture ou Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

---

---

Les sépultures concernées seront également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Le conseil municipal est donc bien conscient qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité sera assistée tout au long de la procédure de reprise par le Groupe ELABOR. Ce cabinet, recommandé par l'association des Maires de France, est spécialisé en matière de restructuration de cimetières.

Nous aurons bien sûr l'occasion durant ces trois prochaines années de revenir sur ce sujet pour vous tenir informés mais nous souhaitons que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les ayants-cause concernés puissent prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver un cimetière à l'aspect encore plus agréable, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

# TROC PLANTES

*Vous pourrez y échanger plantes d'intérieur, arbres ou arbustes, boutures de fleurs, semis de fleurs ou de légumes, graines, pots balconnières, reçues ...*

*Le 19 novembre 2016 de 10h à 12h organisé par la commune de Dèmeuin*

**Gratuit**  
**RDV devant la**  
**mairie de DEMEUIIN**

*Vos conseils et savoir-faire seront aussi les bienvenus !*





## **DEMUIN 80**

**Dimanche 11 décembre 2016**

*Salle des fêtes*

*À partir de 8 heures*

**23<sup>ème</sup> BOURSE TOUTES COLLECTIONS**

**Entrée gratuite**

**Timbres, cartes-postales, monnaies, livres et documents anciens, papiers divers, fèves, capsules de champagne, etc...**

**Organisée par le Comité des fêtes**

**Restauration rapide et buvette sur place**

**Renseignements : 03 22 42 14 06**